

Badminton

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise, à compter de 2018/2019

- Un championnat national ELITE individuel, ouvert à tous, pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories benjamins, minimes, cadets et juniors, licenciés Ugsel conformément aux Règlements Généraux.
- Un championnat national ELITE par équipes mixtes d'établissements, ouvert à tous pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories benjamins, minimes, cadets/juniors (catégorie unique)
- Un championnat national PROMOTIONNEL individuel, ouvert à tous les joueurs non classés FFBad et aux joueurs classés P 12 FFBad uniquement, pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories benjamins, minimes, cadets et juniors, licenciés Ugsel conformément aux Règlements Généraux
- Un championnat national PROMOTIONNEL par équipes mixtes d'un même établissement, ouvert à tous les joueurs non classés FFBad et aux joueurs classés P 12 FFBad uniquement, pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories benjamins, minimes, cadets / juniors (catégorie unique).
- ATTENTION : Un joueur ayant déjà été classé au-dessus du classement fédéral P12 ne peut pas prétendre au championnat PROMO et sera obligatoirement inscrit en ELITE. Que ce soit en Individuel ou en Equipe, que ce soit en simple, en double ou en double mixte.

Tous les participants à ces divers championnats doivent être licenciés obligatoirement avant le premier championnat de comité lorsqu'il a lieu et/ou le championnat de territoire.

ATTENTION : 1/Pour l'année scolaire 2018/2019, le classement fédéral pris en compte pour déterminer l'appartenance du joueur au championnat Elite ou Promo est celui du **JEUDI 3 Janvier 2019**

2/Vérification des joueurs classés de l'année en cours :

Site à consulter : poona.ffbad.org.

Et rentrer dans l'onglet Tops 500- Simple-Sexe, Ligue- Comité-Discipline, Catégorie, Valider

3/Vérification des anciens classés :

Site à consulter : FFBad

Et rentrer dans : Bad pour tous, Bad scolaire, FFBad Sport scolaire, Historique, Classement Jeune

ATTENTION : Entre le sport scolaire et le sport fédéral , il y a une année de décalage.

Exemple : un BG1 Ugsel est BG2 FFBad

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement n'est autorisé en individuel

Un seul joueur (2^{ème} année uniquement) peut être surclassé dans le championnat par équipe dans la catégorie immédiatement supérieure.

Tenue Sportive :

Voir Article 10 des règlements Généraux, en conformité avec les règlements de la FFBad.

Le short, au-dessus du genou ou la jupe pour les jeunes filles, est obligatoire, ainsi que le maillot de l'établissement. **Le maillot du club est strictement interdit.**

Titre I

Championnat National Individuel

Article 2 : Qualifications

Les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale, conformément à l'article 10.3 des Règlements Généraux. A voir avec les Nouveaux Règlements

Article 3 : Engagements Joueurs et Arbitres

La date limite des Championnats Territoriaux est fixée au plus tard 3 semaines avant le National. Chaque secrétariat territorial adressera, aux Services Nationaux, **via Usport dès la compétition territoriale finie**, la liste des qualifiés par catégorie et par Championnat Elite ou Promo, avec le classement de la compétition et le classement fédéral pour l'Elite. Devra fournir la liste de ses arbitres du Par Equipe

Article 4 : Déroulement

Les championnats se déroulent par poules de qualification, suivies d'un tableau final à élimination directe pour le championnat ELITE. **Pour le championnat PROMOTIONNEL**, les poules de qualification sont suivies d'un tableau final avec tableau de consolante à élimination directe pour les perdants du tableau final.

Les éliminés de poules, 3^{ème} ou 4^{ème}, Elite ou Promo, intègrent un tableau de consolante à élimination directe, ou une poule unique en fonction des effectifs.

ATTENTION : Si le nombre de concurrents est inférieur à 6, on jouera une poule unique. A l'issue des matches de poule, le 1^{er} et le 2^{ème} jouent la finale – le 3^{ème} et le 4^{ème} jouent la finale pour la 3^{ème} place.

Article 5 : Poules et Déroulement des matches du Championnat Promotionnel

5.1 Constitution :

Chaque champion territorial est considéré comme tête de série et placé n°1 dans les poules.

Dans le cas où le nombre de poules est inférieur au nombre de têtes de série, il est procédé à un tirage au sort, pour disposer deux têtes de série dans une même poule.

La répartition des autres participants dans les poules est faite par tirage au sort, en respectant toutefois le fait que des joueurs d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule.

5.2 Déroulement des matches :

Dans chaque poule, chaque joueur rencontre tous les autres selon l'ordre ci-dessous :

- poule de 3 (A/B/C) : B contre C - A contre le perdant B/C - A contre le vainqueur B/C

- poule de 4 (A/B/C/D) : A contre C et B contre D - A contre D et B contre C -

A contre B et C contre D

Un classement est établi à l'issue de la poule.

5.3 Classement

Une victoire rapporte 1 point, une défaite 0 point.

Le classement est établi sur l'ensemble des rencontres disputées lors de la poule.

a) En cas d'égalité entre deux joueurs, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposés.

b) En cas d'égalité entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus.

- S'il en résulte une égalité entre deux joueurs, le résultat de la rencontre les ayant opposés sera déterminant.

- Si l'égalité persiste entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus.

c) En cas d'abandon d'un joueur au cours d'une rencontre, le joueur défaillant est crédité du nombre de sets et de points effectivement gagnés et son adversaire du nombre de sets et de points nécessaires à la victoire.

5.4 Qualification pour le tableau final

Le premier et le deuxième de chaque poule sont qualifiés pour un tableau final. **Si besoin, les meilleurs troisièmes seront choisis pour compléter les tableaux à 16 ou 32 joueurs, en prenant en priorité les 3^{èmes} de poules de 4. La CTN se réserve le droit d'aménager le tableau final en fonction des effectifs présents**

Les premiers de chaque poule sont têtes de séries.

Deux joueurs d'une même poule ne peuvent se rencontrer au premier tour du tableau final.

Par contre, 2 joueurs d'un même territoire peuvent être amenés à se rencontrer.

5.5 Dans toutes les catégories du championnat PROMOTIONNEL, toutes les rencontres de poules et du tableau final se disputent en deux sets gagnants de 15 points.

- si le score parvient à 14 égalités, celui qui gagne 2 points consécutifs remporte le set,

- si le score parvient à 20 égalités, le premier qui marque le 21^{ème} point remporte le set

5.6 Les joueurs changent de demi-terrain entre chaque set, et en cas de troisième set dès qu'un joueur atteint 8 points.

5.7 Dans les matches de consolante (éliminés de poule) et les matches de classement pour les éliminés du tableau principal : chaque match se dispute en un seul set de 21 points, sans prolongation, avec changement de côté dès qu'un joueur atteint 11 points.

5.8 Le temps de repos entre les matchs est de 10 mn, valable pour les matchs de poule et le tableau final

5.9 Le coaching est autorisé uniquement à la fin d'un set. (Durée 2 minutes) Et assuré par une seule personne.

Article 6 : Poules et Déroulement des matches du Championnat ELITE

6.1 Constitution :

Pour le championnat ELITE, le classement provisoire par points FFBad **sera pris en compte** 3 semaines avant le championnat et déterminera les têtes de série. Elles seront placées N°1 dans les poules.

La répartition des autres participants dans les poules est faite par tirage au sort, en respectant toutefois le fait que des joueurs d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule.

6.2 Déroulement des matches :

Dans chaque poule, chaque joueur rencontre tous les autres selon l'ordre ci-dessous :

- poule de 3 (A/B/C) : B contre C - A contre le perdant B/C - A contre le vainqueur B/C

- poule de 4 (A/B/C/D) : A contre C et B contre D - A contre D et B contre C -

A contre B et C contre D

Un classement est établi à l'issue de la poule.

6.3 Classement

Une victoire rapporte 1 point, une défaite 0 point.

Le classement est établi sur l'ensemble des rencontres disputées lors de la poule.

a) En cas d'égalité entre deux joueurs, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposés.

b) En cas d'égalité entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus.

- S'il en résulte une égalité entre deux joueurs, le résultat de la rencontre les ayant opposés sera déterminant.

- Si l'égalité persiste entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus.

c) En cas d'abandon d'un joueur au cours d'une rencontre, le joueur défaillant est crédité du nombre de sets et de points effectivement gagnés et son adversaire du nombre de sets et de points nécessaires à la victoire.

6.4 Qualification pour le tableau final

Le premier et le deuxième de chaque poule sont qualifiés pour un tableau final à élimination directe.

Les premiers de chaque poule sont têtes de séries.

Deux joueurs d'une même poule ne peuvent se rencontrer au premier tour du tableau final.

6.5 Dans toutes les catégories du championnat ELITE, toutes les rencontres de poules et du tableau final se disputent en deux sets gagnants de 21 points.

- si le score parvient à 20 égalités, celui qui gagne 2 points consécutifs remporte le set,

- si le score parvient à 29 égalités, le premier qui marque le 30^{ème} point remporte le set

6.6 Les joueurs changent de demi-terrain entre chaque set, et en cas de troisième set dès qu'un joueur atteint 11 points.

6.7 Le temps de repos entre les matchs est de 20 mn, valable pour les matchs de poule et le tableau final.

6.8 Le coaching est autorisé uniquement à la fin d'un set (durée 2 minutes) et à la pause à 11 points (durée 1 minute).et est assuré par une seule personne.

Titre II

Championnat national par équipes - PROMOTIONNEL et ELITE

Article 7 : Qualifications

7.1 Les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale qui dispose, par catégorie d'âge, d'un contingent fixé chaque année par la Commission Technique Nationale et d'un quota éventuel de qualifiés supplémentaires, à répartir par la Commission Sportive suivant des règles précisées par la Commission Technique Nationale. **A voir avec les Nouveaux Règlements Généraux - articles de 15 à 20**

7.2 Les organisateurs des compétitions qualificatives pour les championnats nationaux doivent s'assurer qu'aucun joueur ou joueuse non autorisé(e) ne figure dans la composition des équipes participant au championnat PROMOTIONNEL.

Article 8 : Déroulement de la compétition

Les championnats par équipes, ELITE et PROMOTIONNEL, se déroulent par poules de qualification suivies d'un tableau final à élimination directe.

Article 9 : Composition des équipes

9.1 Les équipes sont mixtes. Chaque équipe est obligatoirement composée de 2 filles et 2 garçons benjamins, minimes ou cadets / juniors (catégorie unique) avec la possibilité d'y ajouter un remplaçant (un garçon ou une fille) ou deux remplaçants (un garçon et une fille). Un remplacement ne peut intervenir qu'entre deux rencontres de 75 points, sauf en cas de blessure

ATTENTION : Le joueur blessé perd les points restant à jouer du match en cours et peut se faire remplacer sur son 2^{ème} match à jouer, après constatation de la blessure faite par le responsable technique de la salle

9.2 Chaque équipe, qui participe à ce championnat par équipe Promo ou Elite, doit fournir 1 jeune arbitre issu de son territoire, muni de sa carte de JA ou de son livret attestant le suivi de sa formation. La vérification de cette validation se fera à l'accueil de l'organisateur.

L'arbitre de l'équipe ne peut pas être joueur de l'équipe, il peut par contre être joueur en individuel.

ATTENTION : En cas de non présentation d'arbitre ou d'arbitre non formé, l'équipe concernée ne pourra prétendre aux remboursements des Primes Kilométriques et n'apparaîtra pas au classement.

Article 10 : Participation

10.1 Chaque joueur ou joueuse participe à deux matches par rencontre, soit 1 simple et 1 double soit 2 doubles.

10.2 La composition nominative de l'équipe doit être déposée à la table de marque avant l'épreuve et ne change pas durant toute la compétition.

Article 11 : Déroulement du championnat

11.1 Chaque rencontre comprend 5 matches de 15 points chacun : double masculin - simple féminin - double mixte - simple masculin - double féminin

11.2 D'une rencontre à une autre, la composition des simples et du double mixte peut changer, en respectant la composition nominative initiale.

11.3 Un tirage au sort est réalisé avant le début de la rencontre, au bord du terrain. Le choix du premier match sera effectué par l'équipe qui gagne le tirage au sort. L'équipe adverse décidera du deuxième match et ainsi de suite en alternance jusqu'au cinquième match. Ce choix de rencontre se fait en présence des capitaines, sous la responsabilité du jeune arbitre.

11.4 Les rencontres se jouent en ronde italienne. Les matchs s'enchaînent en relais sans aucun volant d'échauffement entre les matchs d'une même rencontre totalisant 75 points. L'équipe qui a marqué le dernier point du match précédent, enchaîne, conserve le service et se place au service en fonction des points de son équipe (score pair à droite, score impair à gauche).

11.5 En cas d'absence d'un ou des joueurs à l'appel du match, un délai de 3 minutes maximum est accordé pour qu'il(s) se présente(nt) sur le terrain. A défaut le match sera perdu 15-0.

11.6 Après la sortie de poule, en match de classement ou de consolante, toutes les rencontres s'arrêtent dès qu'une équipe atteint 38 points.

11.7 Pas de temps de repos prévu entre les rencontres

11.8 Pas de coaching pour les rencontres par équipe.

11.9 Une fois le choix du volant fait au tirage au sort, les 75 points de la rencontre doivent être faits avec le volant choisi. Pas de changement de volant possible : plastique/ plume

Article 12 : Composition des poules

12.1 Constitution

Pour le championnat ELITE, le classement provisoire par points FFBA sera pris en compte 3 semaines avant le championnat et déterminera les têtes de série. Les équipes dont le quotient sera le plus important seront placées N°1 dans les poules.

La répartition des autres participants dans les poules est faite par tirage au sort, en respectant toutefois le fait que des équipes d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule.

Pour le championnat Promotionnel, chaque équipe championne territoriale est considérée tête de série et est placée n°1 dans les poules. Dans le cas où le nombre de poules est inférieur au nombre de têtes de série, il est procédé à un tirage au sort, pour disposer deux têtes de série dans une même poule.

La répartition des autres participants dans les poules est faite par tirage au sort, en respectant toutefois le fait que des équipes d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule.

12.2 Déroulement des rencontres :

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les autres selon l'ordre ci-dessous :

- poule de 3 (A/B/C) :

B contre C

A contre le perdant B/C

A contre le vainqueur B/C

- poule de 4 (A/B/C/D) :

A contre C et B contre D

A contre D et B contre C

A contre B et C contre D

Un classement est établi à l'issue de la poule.

12.3 Classement

Une victoire rapporte 1 point, une défaite 0 point.

Le classement est établi sur l'ensemble des rencontres disputées lors de la poule.

a) En cas d'égalité entre deux équipes, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

b) En cas d'égalité entre trois équipes, le classement est établi par rapport à la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus.

S'il en résulte une égalité entre deux équipes, le résultat de la rencontre les ayant opposées sera déterminant.

c) En cas d'abandon d'un joueur d'une équipe au cours d'une rencontre, l'équipe du joueur défaillant est créditée du nombre de points effectivement gagnés et l'équipe adverse du nombre de points restant à attribuer dans le match concerné.

12.4 Qualification pour le tableau final à élimination directe : les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final. Le tableau final devra être ajusté de façon que 2 équipes d'une même poule ne se trouvent jamais opposées au 1^{er} tour. Par contre, 2 équipes d'un même territoire peuvent être amenées à se jouer dès le 1^{er} tour. **Si besoin, les meilleurs troisièmes seront choisis pour compléter les tableaux à 16 ou 32 joueurs, en prenant en priorité les 3^{èmes} de poules de 4. La CTN se réserve le droit d'aménager le tableau final en fonction des effectifs présents**

Le Comité Organisateur se réserve le droit, par salle et par catégorie, d'effectuer des matches de classement et les éliminés de poule peuvent éventuellement intégrer un tableau de consolante.

Article 13 : Jeunes officiels et HNSS

Un élève de lycée prétendant au statut de HNSS en tant que jeune officiel doit :

- .1/ Participer au stage national de formation arbitrage qui se déroule au début des vacances de la Toussaint
- .2/ A l'issue de ce stage, il devra valider sa formation théorique en obtenant au moins 35/40 pts au QCM
- .3/ En cas de réussite à la formation théorique, il sera convoqué au championnat national de badminton pour officier en tant qu' arbitre de chaise sur les phases finales et ainsi valider sa formation pratique .
- 4/ Il sera évalué et certifié, et pourra ainsi accéder au HNSS